

Devenir membre de la coopérative

Coopérative d'habitation du Vully

La Coopérative a pour but, sous forme d'entraide, l'encouragement et la construction de logements locatifs à un prix avantageux, adaptés pour l'hébergement de personnes âgées, handicapées ou bénéficiaires d'aides sociales.

Comment soutenir la Coopérative ?

Toute personne physique ou morale qui acquiert au moins une part sociale de Fr. 500.- peut devenir membre. L'admission intervient sur la base d'une déclaration écrite d'adhésion. Elle peut aussi être soutenue par des dons et legs.

Souscription

(envoyer à: Coopérative d'habitation du Vully, Rte de la Gare 12, 1786 Sugiez)

La personne (ou l'organisation) soussignée désire devenir membre de la Coopérative d'habitation du Vully et souscrit par la présente (nombre) parts sociales :

Nom Prénom

Rue

NP et Lieu

E-Mail:

Date Signature